

**Zeitschrift:** Die Eisenbahn = Le chemin de fer  
**Herausgeber:** A. Waldner  
**Band:** 12/13 (1880)  
**Heft:** 21

**Artikel:** Casernes de la première division à Lausanne  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-8554>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

der *Grösse*, dem *Volumen* des Werkes ausgeht und von Tempeln voller Majestät und von *ungeheuren* Gebäuden spricht.

Das Volumen bedingt in der Architectur gewiss nicht die *Kunst*, gibt es doch unendlich viele Kunstwerke, die unbedingt der Architectur angehören, welche einen sehr kleinen Raum einnehmen und bei denen von Majestät keine Rede sein kann. Die einen dieser Kunstobjecte sind wie Gartenpavillons u. dgl. noch wirkliche *Gebäude*, während die andern wie Kanzeln, Möbel, Gefässe, Beschläge etc. den sog. *Kleinkünsten* angehören. Dies sei hier beiläufig bemerkt; es sei jedoch jetzt schon darauf hingewiesen, wie schwierig es ist, hier eine Grenze zu ziehen, die angibt, wo die Architectur aufhört und die Kleinkunst anfängt.

Die Commission kann sich hier nicht weiter darauf einlassen, zu begründen, dass die Architectur eine mit allen andern zum Mindesten im gleichen Rang stehende Kunst ist, sie glaubt aber in allererster Linie, bevor sie auf das Practische der Sache eintritt, ein Gesetz müsse sich von Anfang an auf den Standpunkt stellen: die Architectur ist eine Kunst und soll *so gut wie die übrigen Künste* vor unberechtigter Nachahmung geschützt sein.

(Schluss folgt.)

### Casernes de la première division à Lausanne.

(Avec une planche.)

Après de nombreuses études et discussions cette question est enfin entrée dans une phase définitive.

A la suite du dernier concours le projet „*Un Soldat suisse*“ a été choisi et pris comme base ou plutôt comme cadre; car le projet étudié par M. Assinare, inspecteur des bâtiments de l'Etat, le rappelle, mais en diffère dans les éléments essentiels.

En effet, la distribution dans le projet de M. Deriaz était la suivante:

Au sous-sol ou premier rez-de-chaussée, les cantines, cuisines, salles de police, salle de théorie, écurie et fenil.

Au second rez-de-chaussée, 12 chambres de soldats, l'infirmier, dans une des ailes les instructeurs, dans l'autre les officiers, et enfin dans le corps central, la salle de rapport et une chambre d'état-major.

Au 1er étage 18 chambres de soldats et 3 chambres d'officiers. En dernier lieu deux étages de combles dans le corps central comprenant les logements du casernier et du cantinier, le tout un peu mêlé.

Dans ce *projet de concours* avant tout, bon sous certains côtés, rien n'était distribué militairement et d'une façon commode pour le service. L'idée qui a été prise dans ce projet est l'ordonnance générale des façades et les proportions générales de l'édifice qui ont dû cependant être beaucoup agrandies et modifiées.

Dans le nouveau projet, la distribution a été faite sur une base d'unité tactique, la compagnie.

Chaque compagnie est, en effet, logée avec ses officiers et sous-officiers à portée immédiate de leurs hommes.

Les services généraux sont groupés dans le premier rez-de-chaussée. Le service se fera facilement, les couloirs sont larges (4 m.), bien éclairés, quatre escaliers répartis entre les ailes et le corps central facilitent la circulation. Les lieux d'aisances sont isolés du bâtiment.

Le service des cantines se fera facilement ainsi que celui de la cuisine des soldats. Les salles de théorie sont séparées par une bibliothèque servant de salle de lecture et de collection de modèles. Seules, les écuries sont peut-être malheureusement placées dans le bâtiment principal et nous aurions préféré les voir installées dans le bâtiment des dépendances, dans lequel se trouve le logement du casernier et du cantinier. La présence d'une écurie dans un bâtiment de cette nature est toujours défectueuse, car à côté de la mauvaise odeur qu'elle répand, elle sera aussi une source considérable de réparations et de dangers.

Quand on a à sa portée une place de 37 hectares, on évite généralement cette disposition et nous nous étonnons qu'on y ait consenti. Une écurie pour douze chevaux de selle, avec sellerie et fenil, n'est pas une dépense très coûteuse et si c'était encore assez tôt nous croyons qu'on fera bien d'y renoncer.

On pourrait en effet dans le même espace occupé par ces locaux trouver le logement du casernier et son bureau avec une sortie indépendante.

On laisserait le logement du cantinier dans la dépendance avec les écuries. Le casernier sera dans le bâtiment en hiver et mieux à même de le surveiller pendant les quelques mois qu'il reste inoccupé.

Le logement des instructeurs, situé au 3me étage, dans une position tranquille, jouissant d'une vue splendide, sera un logement très agréable.

L'infirmier est située en face, au même étage, aussi dans une position tranquille.

Nous croyons ce plan très bon et le temps employé pour les études, concours, etc., n'a pas été perdu, car ce bâtiment répond à toutes les exigences d'une caserne, et peut être considéré, nous le croyons, comme un bon type du genre. Le coût en sera comparativement très minime.

Les façades sont simples, c'est la construction qui en fait la décoration; l'intérieur est bien aménagé. C'est là qu'est l'important et non dans les pierres de taille et les sculptures de l'extérieur.

Les travaux de terrassement sont poussés activement et les travaux de maçonnerie sont au concours; cela se comprend, car la reconnaissance définitive du bâtiment devra avoir lieu le 1er Mars 1881, et pour arriver à ce résultat il faudra déployer une activité toute particulière.

Nous croyons devoir ajouter à cette article, que c'est sur la demande expresse de M. Assinare, inspecteur des bâtiments de l'Etat de Vaud, que nous publions le plan du projet „*Un soldat suisse*“ afin que nos lecteurs puissent établir une parallèle entre ces deux projets. La façade principale du projet de M. Dériaz a déjà paru dans le numéro 20 de l'*Eisenbahn* du 15 novembre passé, avec les autres projets primés au concours.

N'oublions pas de mentionner aussi que l'orientation du projet de M. Dériaz a été complètement changée.

Le bâtiment, au lieu d'avoir sa face principale en plein midi et la face postérieure au Nord, sera placé, la face principale au levant et l'autre face au couchant. Toutes les salles auront ainsi du soleil. Le projet „*Un soldat suisse*“ eut été, du reste, très difficile à exécuter sur l'emplacement qu'il avait proposé, à cause de la configuration du terrain.

La position actuelle sera beaucoup plus économique comme terrassement et fondation et se prête mieux à la distribution projetée.

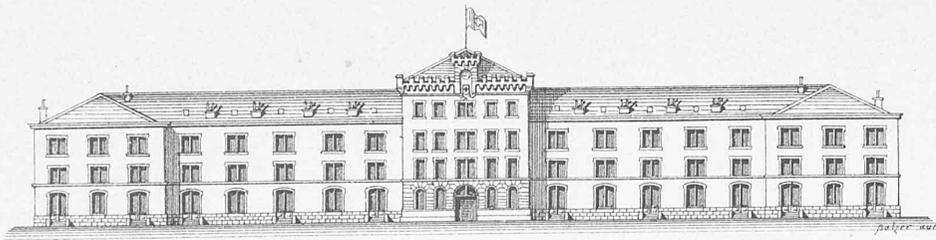
### Ueber den Werth guter Heizer.

Zu dem unter obigem Titel in Nr. 19 unserer Zeitschrift erschienenen Artikel sind uns von Hrn. Maschinen-Ingenieur *Macy* folgende Reflexionen eingesendet worden:

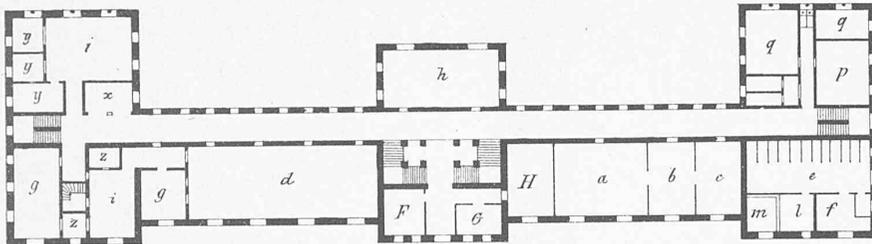
„Es ist von Hrn. Ingenieur Strupler in hohem Grade anerkennens- und verdankenswerth, wenn er neben der Revision der Kesselanlagen sich noch wesentlich mit der Ausbildung der Heizer beschäftigt und durch Anordnung von Wettheizen deren Leistungen zu vervollkommen sucht.“

Dieser Weg ist sehr rationell, um einen tüchtigen und geschulten Heizerstand zu erhalten und es ist nur zu wünschen, dass die Kesselbesitzer diese löblichen Bestrebungen hinlänglich unterstützen, deren Resultate zunächst ihnen und im Weiterem dem Nationalwohlstande zu Gute kommen. Merkwürdig ist die Erscheinung, dass auf diesem Gebiete, wo nachgewiesener Weise so ungeheure Summen per Jahr mit geringer Mühe und ohne Benachtheilung Anderer erspart werden können, die Bemühungen zur Verbesserung der jetzigen Zustände gewissermassen geringschätzig behandelt werden, während auf andern naheliegenden Gebieten zu sehr, und oft mit Unrecht, gespart wird. Desshalb dürfte eine öffentliche Anerkennung gegenüber Hrn. Ingenieur Strupler wohl am Platze sein. Bei den Versuchen hat man sich augenscheinlich sehr bemüht, die Parität herzustellen. Leider ist dieses nicht völlig gelungen und dürfen deshalb die Resultate auf vollständige Genauigkeit nicht unbedingt Anspruch machen.“

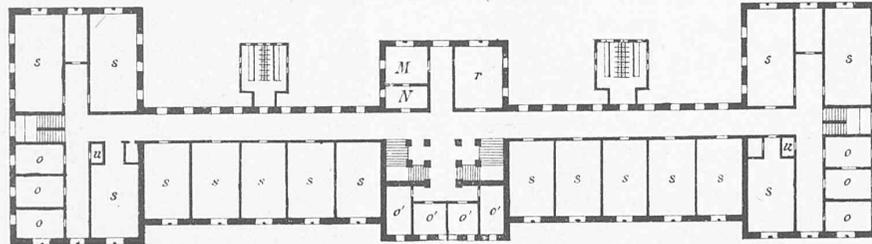
PROJET en EXÉCUTION de CASERNE pour la 1<sup>re</sup> DIVISION à LAUSANNE.



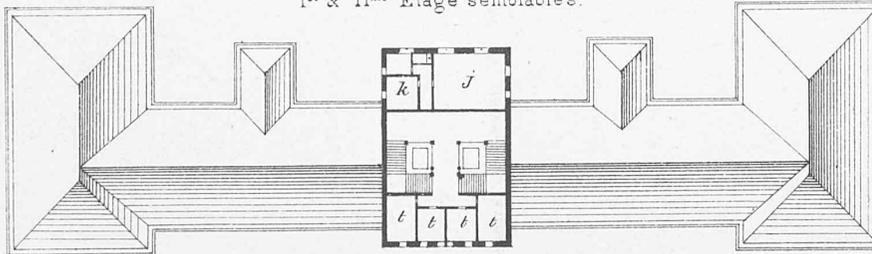
Façade principale



Rez-de-Chaussée



1<sup>er</sup> & 2<sup>me</sup> Etage semblables.

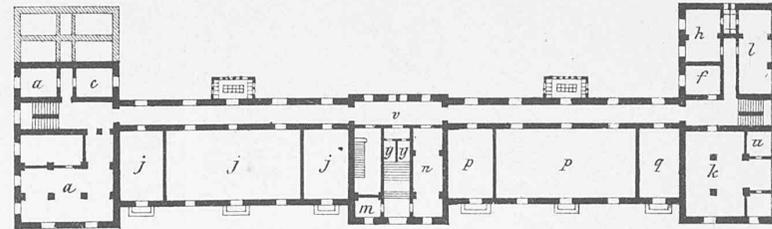


Attique

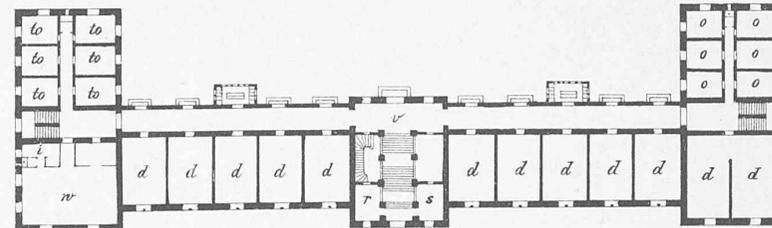
LÉGENDE.

- |  |                        |                                |  |
|--|------------------------|--------------------------------|--|
| a. Salle de théorie                        | b. Séchoir             | o'. Officiers d'Etat-Major     | y. Garde-manger et combustible           |
| b. Bibliothèque                            | i. Cuisines            | p. Matériel                    | z. Offices                               |
| c. Petite salle de théorie                 | j. Infirmerie          | q. Salles de police            | F. Bureau de place                       |
| d. Cantine des soldats                     | k. Infirmeries         | r. Logement des sous-officiers | H.G. Officier de garde et corps de garde |
| e. Ecurie                                  | l. Sellerie            | s. Logement des soldats        | M.N. Officier d'administration           |
| f. Fénit                                   | m. Munitions           | u. Domestiques                 | t. Instructeurs                          |
| g. Cantine des officiers et sous-officiers | o. Officiers de troupe | x. Distribution de la soupe    |  |

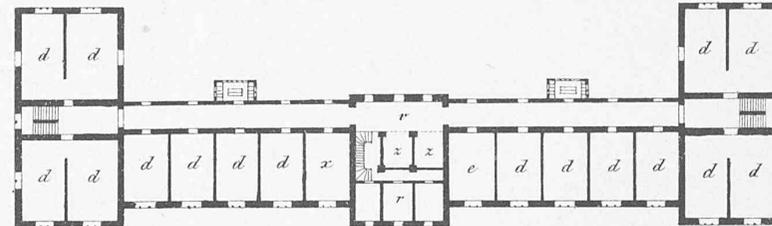
PROJET de CONCOURS (Un Soldat suisse) de M<sup>r</sup> DÉRIAZ à GENÈVE.



Plan du Sous-Sol

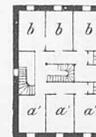


Plan du Rez-de-Chaussée



Plan du 1<sup>er</sup> Etage

Echelle 1 : 1000.



2<sup>me</sup> Etage.



Etage mansarde.

LÉGENDE.

- |                                       |                                |                              |                                |
|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| a. Cuisines                           | l. Salle de police des soldats | r. Officiers d'Etat-Major    | u. Sellerie                    |
| d. Dortoir                            | m. Officier de garde           | s. Salle de rapport          | f. Fénit                       |
| e. Sergent-major et fourriers         | n. Corps de garde              | to. Appartement du cantinier | a'a'. Appartement du casernier |
| h. Salle de police des sous-officiers | o. Officiers                   | bb. Cave                     | c. Cave                        |
| j. Cantines                           | p. Salle de théorie            | k. Ecurie                    | z. Lavoirs des soldats         |
| y. Cachots                            | q. Matériel                    |                              |                                |